



LE MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 26 septembre 2018, à 18 h 00, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Sylvain Léger
Sylvain Tremblay

Marc-Olivier Bisson
Cécile Gauthier
Raymond Ménard

Les représentants du comité de parents

Daniel Cooke

Andreann Thibert

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Nancy Morin, directrice générale adjointe aux affaires éducatives
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire
Jean Beauchamp, directeur du Centre la Cité et du Centre le Vallon
Jacques D'Août, commissaire
Edmond Leclerc, commissaire

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 07-CE (2018-2019)

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION AU CONTRAT DE CONSTRUCTION LIÉ AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA BOUTIQUE DES 121 TRÉSORS

RÉSOLUTION 08-CE (2018-2019)

Attendu les termes de la résolution 50 (2017-2018) intitulée « Bail de location d'espace visant l'agrandissement de la Place 121 – délégation de signature »;

Attendu que l'estimé des coûts quant au projet d'ajout d'espaces à la Boutique des 121 trésors comprenait des frais de 75 000 \$ pour l'agrandissement ainsi qu'un montant de 40 000 \$ pour l'aménagement des lieux;

Attendu que ladite résolution ne référerait qu'aux frais liés aux travaux d'agrandissement de la Boutique des 121 trésors estimés à 75 000 \$;

Attendu que les travaux d'aménagement sont réalisés par le même entrepreneur, à savoir la firme Construction Unidem;

Attendu que l'ensemble des travaux d'agrandissement et d'aménagement sont évalués à 115 000 \$ ce qui, au sens de l'alinéa 4.12 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs*, constitue une modification au contrat de travaux de construction;

Attendu que le pouvoir d'approuver ladite modification au contrat de travaux de construction d'une valeur de plus de 30 %, est délégué au comité exécutif en vertu dudit règlement;



761

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE les coûts supplémentaires encourus pour l'agrandissement et l'aménagement des locaux soient autorisés et que le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 09-CE (2018-2019)

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert ;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 14.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 28 novembre 2018, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Éric Antoine,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général